

LE FOREM RECRUTE

Des Formateurs – Formatrices en électricité résidentielle et tertiaire

Constitution d'une réserve pour toute la Région wallonne en vue de proposer des contrats de remplacement, à durée déterminée ou indéterminée

Date limite pour postuler : 12/09/22

Conditions d'accès : 3 ans à 6 ans en fonction du diplôme

Barème : régime privé échelle 01 (4.029,62 € mensuel brut)

Votre mission

- vous êtes chargé.e de la formation des stagiaires aux techniques et aux comportements liés à la pratique du métier en milieu professionnel ;
- vous participez à l'encadrement et au suivi des stagiaires en situation de formation dont vous favorisez la progression en vue de leur insertion sur le marché de l'emploi ;
- vous veillez à l'adéquation de la formation et des exigences aux évolutions du métier.

Activités

- vous formez des stagiaires en recourant à diverses méthodes pédagogiques (formation collective en « présentiel », autoformation accompagnée, formation alternée, formation à distance, etc.) ;
- vous participez à l'analyse des demandes de formation, aidez les demandeurs d'emploi dans l'élaboration d'un projet de formation et les accompagnez dans leurs démarches d'insertion ;
- vous assurez le suivi des stagiaires en entreprise et les informez sur les conditions d'exercice du métier ;
- vous organisez des épreuves de certification des stagiaires ;
- vous évaluez les formations tant au niveau technique que pédagogique ;
- vous mettez au point et collaborez à l'élaboration de nouveaux programmes et supports de formation.

Votre profil

- vous disposez d'une expérience professionnelle utile en lien avec la spécialité. La durée de l'expérience requise dépend du niveau du diplôme/certificat ;
- vous accompagnez, motivez et soutenez les stagiaires dans leurs acquisitions, vous transmettez votre savoir-faire et vous servez de modèle ;
- vous entretenez des relations constructives et développez votre réseau professionnel ;
- vous vous impliquez et démontrez de l'ambition afin de générer des résultats et vous assumez la responsabilité des actions entreprises ;
- vous êtes souple face au changement.

Procédure de sélection

Une présélection sera faite sur base des dossiers de candidature. Les candidat.e.s présélectionné.e.s seront invité.e;s à se présenter aux épreuves éliminatoires de sélection.

L'ensemble des épreuves porte sur l'évaluation :

- des connaissances et compétences techniques ;
- du potentiel pédagogique ;
- de l'adéquation du profil à la fonction.

Plus d'info :

[sur ce que le Forem offre en tant qu'employeur](#) ;
[comment postuler valablement](#) ;
[sur la procédure de sélection.](#)

Votre contact :

selection.recrutement@forem.be

[objet de mail : 106519 – Formateurs-Formatrices en électricité résidentielle]

Nos offres

forem

Annexe 1 : Expériences professionnelles utiles

L'expérience professionnelle utile dont il est fait mention se réfère à **une expérience professionnelle en entreprise privée et/ou publique dans une fonction d'électricien - électricienne en installation résidentielle et tertiaire et/ou une pratique professionnelle en tant que formateur/enseignant dans la discipline visée.**

En ce qui concerne cette expérience professionnelle, ne sont pas pris en considération dans le calcul de la durée de l'expérience :

- les stages réalisés durant les études ;
- les expériences sous contrat d'apprentissage ;
- les expériences sous contrat d'étudiant ;
- les expériences sous contrat « Plan Formation Insertion » pour la partie relative à la formation proprement dite (par contre les activités couvertes par un contrat de travail à l'issue de la formation sont prises en considération) ;
- les activités bénévoles.

L'expérience requise est calculée sur base de la durée d'occupation professionnelle indépendamment du régime horaire.

La comptabilisation de l'expérience est arrêtée au 12/09/2022.

L'expérience professionnelle à faire valoir doit être mentionnée dans l'onglet « expériences professionnelles ». Elle devra être prouvée à notre demande au moyen d'attestations valables. Une information complémentaire sur les documents à fournir pour justifier des expériences prises en compte vous parviendra en temps utile.

Annexe 2 : Connaissances et Compétences techniques

Compétences techniques

Vous êtes capable de :

- réaliser la conception, le câblage et la mise en service d'une installation électrique résidentielle et tertiaire ;
- réaliser le dépannage d'une installation électrique résidentielle et tertiaire ;
- concevoir et assurer le câblage et la mise en service d'un automatisme câblé simple ;
- maîtriser la langue française orale et écrite

Connaissances

- les principes de base de l'électricité en courant continu et en courant alternatif ;
- les transformateurs monophasés et triphasés (couplage) de mesure TI, TP ;
- les appareils et méthodes de mesure ;
- les réseaux (basse, moyenne, haute) ;
- les régimes de neutre (IT, TT, TN) ;
- les schémas et plans d'automatismes câblés simples ;
- les symboles des appareils électriques ;
- les schémas unifilaires et de position d'une installation électrique résidentielle ;
- le RGIE (Règlement Général sur les Installations Electriques) ;
- les moteurs asynchrones triphasés et monophasés (câblage et couplage) ;
- la conception d'une installation électrique résidentielle et tertiaire ;
- l'énergie renouvelable (principe de fonctionnement d'une installation photovoltaïque) ;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- les logiciels de bureautique courants, de l'environnement Windows et de la messagerie électronique.